

PV de la réunion du Conseil d'Administration de A.B.S.O. – B.V.O.S. 15 avril 2015

Participants : Mark Van Bruggen, Christian Chalon, Jan Van Lommel, Eric Hully (CSFS Auderghem)

- Point 1 JWOC. Suite à la demande d'un entraîneur VVO d'intégrer deux personnes à l'équipe, il est décidé de demander à la VVO leur accord de financement, pour ces deux personnes, dans le respect des règles.
Ces règles consistent, d'une part, à respecter les conditions imposées à tout participant par l'organisateur du JWOC ; c'est-à-dire le paiement de l'accréditation et du logement. D'autre part, afin d'assurer le moindre coût et la cohérence au sein de l'équipe, il est précisé que les transports prévus par l'organisation seront utilisés (aéroport ou gare vers CC et CC vers compétitions).
Le C.A. de la VVO se réunissant le 16/04, l'inscription de l'équipe définitive pourra être finalisée dans les délais.
- Point 2 EYOC. Une communication sera faite aux entraîneurs et team leader que l'équipe est sur la liste d'attente concernant le logement choisi.
- Point 3 WOC. Une demande sera faite aux entraîneurs sur le choix du logement pour le WOC. En effet, si le choix se porte sur un logement proposé par l'organisateur, il y a urgence à se décider vu le taux de remplissage en Ecosse.
- Point 4 Event Advisor. Le remplacement de Jean-Pierre Kellens par Linda Verbraken au poste d'Event Advisor du WRE de la Saint-Sylvestre est accepté. Cette décision sera transmise par le secrétaire-général à l'Omega et à l'IOF. ; et bien sûr confirmée aux intéressés.
- Point 5 BOIC-COIB. Une proposition de modification du règlement en vigueur sera soumise à l'Assemblée Générale de l'ABSO-BVOS de 2016.
Il s'agira d'apporter un amendement à la version 2012 afin de répondre aux exigences du COIB-BOIC sur l'affectation de leur soutien financier : 100 % du montant du soutien financier doit être affecté « aux obligations internationales » de l'ABSO-BVOS (via les ligues).
Si l'AG 2016 accepte cet amendement, les fonds à recevoir au printemps 2016 seraient déjà concernés.
Il est par ailleurs précisé que les copies des factures et copies des preuves de paiement des factures (via les ligues) doivent être fournies au Secrétaire-général un mois après l'engagement des dépenses et au plus tard le 15 novembre de l'année de l'obligation internationale.

- Point 6 ASOM (City Race Antwerpen) : Le fait que le Comité gérant certaines épreuves européennes du « City Race Tour » (dont celle d'Anvers en 2016) compte octroyer une récompense financière aux 3 premiers Elites (H/D) n'est pas jugé incompatible avec la réglementation sportive de l'ABSO.
Bien évidemment, les récompenses prévues par l'organisateur de la manche belge ne peuvent pas être prévues sous forme de montant financier.
Une confirmation sera demandée à l'organisateur sur ce point.
- Point 7 Comptabilité : conformément à la demande de l'A.G., la situation financière (« bilan » 2014) a été fournie par le Trésorier. Il parviendra rapidement aux ligues.
- Point 8 : Sponsoring divers :
- sponsor boussoles (Riching Co., Ltd - Kanpas)
- sponsor vêtements Moose (Zlama-sport)
- sponsor équipements (Siven)
Contrats de sponsoring au stade de la finalisation entre Mark Van Bruggen et les sponsors.
Il est précisé que le Secrétaire-général de l'ABSO-BVOS doit disposer du nombre d'objets reçu de chaque sponsor (stock initial) ; du nombre d'objets distribués et du nom de chaque bénéficiaire, et de l'inventaire permanent. Cette règle est impérative.
Contrats avec bénéficiaires : coordination avec les deux ligues afin d'uniformiser le mode de fonctionnement.
Le document I.O.F. « Acknowledgement and Agreement » sera signé par chaque bénéficiaire en même temps qu'il (elle) signe le document le liant à sa ligue.
Ce document I.O.F. fera intégralement partie du contrat entre la ligue et le bénéficiaire (version en néerlandais ou en français).
- Point 9 : Challenge de Masse et Challenge de Régularité : les mises à jour seront diffusées rapidement sur le site de l'ABSO-BVOS, avec information aux ligues pour diffusion.
- Point 10 : Mise à jour du Règlement Sportif : le travail a été réalisé par le Secrétaire-général au siège de l'ABSO-BVOS. Il sera transmis à Mark Van Bruggen pour ultimes vérifications avant diffusion.
- Point 11 : Site ABSO-BVOS : la visibilité vers les liens et articles sera améliorée.
- Point 12 : Evocation par Mark Van Bruggen de la mise en route d'enquêtes (via internet) sur des points intéressants les ligues, les compétiteurs, les participants aux compétitions, etc.
L'objectif est de faire en sorte que les propositions émanant du C.A. ABSO-BVOS collent le plus possible aux souhaits du plus grand nombre.
Un moyen technique permettant d'assurer ce type de fonction sera testé à bref délai.
- Point 13 : Proposition, en matière informatique, de créer un groupe de travail inter-ligues (commission informatique ?) où seraient étudiées (par exemple) les évolutions informatiques touchant notre sport, une rationalisation de calendrier au niveau national, les propositions comme celle évoquée à la Conférence des Clubs, portant sur un « Portail d'inscription aux courses » (projet CO Liège), etc.
Appel aux candidatures venant de la FRSO et venant de la VVO.

Eric Hully
Secrétaire-Général.